

Ressources à connaître et interlocuteurs

www.terminales2020-2021.fr

Présentation des attendus et débouchés des différentes filières, les taux de réussite selon le bac, les MOOC...

lyceen-cap-sup.ac-nantes.fr

Sélection de pages Web utiles pour l'orientation autour de 8 thèmes. Frise chronologique présentant les dates clés et événements d'information mis en place par les universités (salons, forums...).

Interlocuteurs de proximité :

1. Chef d'établissement et Secrétariat (bulletins, état civil, adresse, n° INE / INAA, n° OCEAN) ;
2. Professeur/e principal/e ;
3. Psychologue de l'Éducation nationale au lycée (permanence) ou au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) ;
4. Professeur/e documentaliste.

CIO 44

Nantes (34 rue du Fresche Blanc) 02 40 94 00 12
Châteaubriant (16 rue des Vauzelles) 02 40 81 14 09
Rezé (2 rue Victor Fortun) 02 40 13 11 00
Saint-Nazaire (215 boulevard Laënnec) 02 40 22 04 85

CIO 49

Angers-Segré (12 bd du Roi René) 02 41 66 84 42
Cholet (41 avenue de l'Europe) 02 41 46 02 66
Saumur (3 rue Sévigné) 02 41 51 02 30

CIO 53

Mayenne Nord (22 rue du Docteur Corre) 02 43 26 35 11
Mayenne Sud (22 rue du Docteur Corre) 02 43 53 60 22

CIO 72

Le Mans (28 place de l'éperon) 02 43 82 55 11
La Flèche (14 rue de Bouchevereau) 02 43 94 06 71
La Ferté-Bernard (4 rue Georges Thoreau) 02 43 93 06 13

CIO 85

La Roche-sur-Yon (Cité administrative Travot) 02 51 37 06 25



Parcoursup.fr

La majorité des réponses à vos questions se trouvent dans la FAQ du site Parcoursup.fr qui est mise à jour très régulièrement. Des tutoriels vidéos sont également disponibles pour chaque phase importante de la procédure.

Vous pouvez aussi envoyer un message via la rubrique "Contact" de Parcoursup :

Pour un meilleur suivi, assurez-vous d'être connecté à votre dossier lors de la rédaction du message (Bien expliquer votre problème : détailler la situation, la difficulté rencontrée...). Une réponse vous sera apportée dans la journée. Cependant certaines situations nécessitent une analyse technique ou juridique qui peut prendre plus de temps.

Numéro vert 0800 400 070

Disponible à partir du 20 janvier du lundi au vendredi de 10 h à 16 h :

- **Choix 1** : questions sur l'orientation ;
- **Choix 2** : questions sur la procédure parcoursup ;
- **Choix 3** : questions concernant votre dossier.

www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole

Vous pouvez faire vos demandes de bourses, de logement ou payer votre Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Pour toutes demandes d'information concernant ces services, vous devez prendre contact avec le CROUS de Nantes : www.crous-nantes.fr.



ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

2021
Parcoursup

Guide pratique à l'attention des élèves de Terminale et de leurs familles

Inscription, création du dossier (à partir du 20 janvier 2021)

Vous devez être en possession des éléments suivants :

- **adresse mail valide** ;
- Identifiant National Etudiant (INE) : numéro de 11 caractères (10 chiffres 1 lettre ou 9 chiffres 2 lettres), présent sur tous les bulletins scolaires et sur le certificat de scolarité. Pour les candidats en terminale dans un lycée agricole : utiliser l'identifiant d'inscription au bac agricole (INAA) ;
- le relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat

1^{re} étape - Charte candidat

Lors de la création de votre dossier, vous devez prendre connaissance de la charte Parcoursup qui précise les règles de la procédure. En cochant chaque item, vous vous engagez à la **respecter**.

2^e étape - Informations personnelles

- Vous devez indiquer votre date de naissance, votre INE (INAA pour l'agricole), puis votre département et votre commune de naissance. La plateforme détectera l'établissement dans lequel vous êtes scolarisé. L'identité, l'état civil et les coordonnées personnelles seront à vérifier et à corriger si besoin.
- À cette étape de l'inscription, un **numéro de dossier** vous sera attribué. Notez-le. Ce **numéro** vous sera indispensable pour vous connecter.
- Vous devez également paramétrer votre mot de passe (12 caractères minimum dont 2 majuscules, 2 minuscules, 2 chiffres et 2 caractères spéciaux minimum. Exemple : AA**bb20032003) et indiquer une adresse mail que vous avez l'habitude d'utiliser. Vous recevrez alors sur cette adresse un code de validation à renseigner sur votre dossier pour confirmer que cette adresse mail est bien opérationnelle.
- Vous aurez la possibilité d'indiquer **les numéros de téléphone et adresse mail de vos représentants légaux** afin qu'ils soient alertés en même temps que vous lorsque vous recevrez des informations importantes de Parcoursup (Propositions d'admission, dates d'échéance, point d'étape...).

3^e étape - Parcours scolaire

Les informations concernant la scolarité, le baccalauréat et les bulletins scolaires seront remontées par votre établissement actuel sur votre dossier Parcoursup. **Si vous constatez des erreurs, contactez la scolarité de votre lycée pour effectuer les mises à jour.**

4^e étape - Bac préparé en 2021

Vous allez devoir indiquer votre n° OCEAN = numéro d'inscription au baccalauréat composé de 10 chiffres. Ce n° OCEAN permet la remontée automatique des résultats du bac sur Parcoursup. Ce numéro est en principe rempli automatiquement. Si cela n'est pas le cas, il faut demander au secrétariat de votre établissement de le saisir sur son interface de gestion ou alerter les services Parcoursup dans la rubrique "Contact" de votre dossier.

Informations importantes à vérifier et/ou à préciser sur mon dossier

Statut boursier

Si vous êtes boursier et que votre dossier indique "non boursier", vous devez vous adresser à votre lycée qui doit certifier le statut de boursier du 2nd degré de ses élèves. Si vous remplissez cette information vous-même, elle ne sera pas certifiée et ne sera donc pas prise en compte dans l'attribution prioritaire des places au titre du quota minimum de boursiers fixé par le recteur.

Cordée de la réussite

Nouveauté cette année, si vous faites partie d'un dispositif de "Cordée de la réussite", celui-ci sera identifiable sur votre dossier. S'il ne l'est pas, vous devez vous adresser à votre lycée qui doit certifier ce statut sur son interface de gestion. **Vous aurez le choix de communiquer ou non cette information aux formations qui examineront votre candidature.**

Fiche besoins spécifiques

Si vous êtes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, vous pouvez, si vous le souhaitez, renseigner une fiche de liaison pour préciser les accompagnements dont vous avez bénéficié pendant votre parcours. Cette fiche, qui n'est pas obligatoire, est un moyen de faciliter l'accueil dans votre nouvel établissement à la rentrée. Elle n'est pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux. **Remplir cette fiche n'expose donc pas le lycéen à un risque de discrimination.** Une fois que vous aurez accepté définitivement la proposition d'admission dans la formation que vous souhaitez, la plateforme vous proposera de transmettre cette fiche au référent handicap de votre établissement d'accueil pour procéder avec vous à une évaluation précise de vos besoins et mettre en place les dispositifs d'accompagnement dont vous pourriez bénéficier.

Fiche sportifs/artistes de haut niveau

Des aménagements de formation sont proposés aux jeunes qui ont une pratique sportive ou artistique intensive (club sportif ou conservatoire) avec la participation à des compétitions / des concerts ou autres événements artistiques. Vous pouvez signaler votre situation à cet endroit.

Rubrique "Activités et centres d'intérêts"

Cette rubrique vous permet de valoriser vos expériences professionnelles et personnelles, ainsi que les compétences extrascolaires comme les stages, les séjours linguistiques, les actions de bénévolat, les pratiques sportives... **Toutes les expériences comptent et peuvent être valorisées.** La saisie de ces informations est facultative. Cependant, elle est importante pour le dossier, notamment lorsqu'une formation a mentionné dans ses "critères généraux d'examen" des vœux (rubrique "Examen du dossier") qu'elle prendrait en compte ces éléments.

Rubrique "Ma préférence"

C'est une rubrique **obligatoire**, les informations que vous renseignerez sont confidentielles et non transmises aux établissements. Elles seront utilisées par la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur) dans le cas où vous n'aurez reçu aucune proposition d'admission afin qu'elle puisse étudier votre dossier et vous aider à trouver une formation pour la rentrée au plus près de votre projet en fonction des places disponibles.

Projet de formation motivé

Dans le projet de formation motivé vous devez expliquer en quelques lignes pourquoi vous avez choisi cette formation, quels sont vos atouts pour y réussir: qualités et compétences, intérêts, démarches engagées (entretiens, recherches sur internet, portes ouvertes), participation à un dispositif d'égalité des chances (cordées de la réussite...). Des conseils de rédaction vous seront proposés par la plateforme au moment de votre saisie. À noter, les formules de politesse ne sont pas utiles ; de même, le projet de formation motivé ne doit pas être signé.



Fiche Avenir

La fiche Avenir permet à la formation demandée de mieux vous connaître et de disposer d'informations importantes sur votre année de terminale pour l'examen de votre dossier. Elle est spécifique à chaque vœu. Vous pourrez consulter cette fiche Avenir à partir de début avril directement sur votre dossier. **Si vous constatez une erreur, vous avez jusqu'au 8 avril pour la signaler à votre établissement. Passé cette date il ne sera plus possible d'y apporter des modifications.**

Césure

Vous pouvez formuler une demande de césure pour suspendre temporairement vos études pour une durée de 6 mois à 1 an. Même si cette demande peut être indiquée sur votre dossier, elle est obligatoirement à formuler au moment de votre inscription auprès de l'établissement dans lequel vous avez été admis. Si elle est accordée par l'établissement, vous pourrez bénéficier du statut d'étudiant et conserver votre place dans la formation pour un retour pendant l'année en cours ou à la rentrée suivante.

Saisie des vœux de phase principale et consultation des résultats

Saisie des vœux

Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux sous statut scolaire et 10 vœux pour des formations en apprentissage.

Vous devez être connecté à votre dossier et prendre connaissance de toutes les informations relatives à la formation (**coût éventuel de la formation, frais de dossier ou concours, langues obligatoires et enseignées dans l'établissement d'accueil** qui doivent être en concordance avec celles suivies en Terminale, dates des journées portes ouvertes, éléments du dossier pris en compte par la formation...) afin de pouvoir ajouter le vœu sur votre dossier.

"Aucun vœu ne pourra être ajouté après le 11 mars !"

8 avril 2021 : Dernier jour pour **finaliser** le dossier avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chaque vœu. Un vœu confirmé ne peut plus être supprimé.

"Un vœu non confirmé n'est pas examiné par la formation !"

Examen des dossiers

Ce sont les commissions d'examen des vœux de chaque formation qui examinent les dossiers des candidats et transmettent dans l'application Parcoursup leur classement.

Consultation des résultats

Les résultats seront affichés sur votre dossier le **27 mai 2021**. Les lycéens qui reçoivent une proposition d'admission seront avertis par mail, par SMS et éventuellement par notification via l'application Parcoursup si vous l'avez téléchargée. Ils doivent y répondre dans les délais indiqués par la plateforme.

"Délai dépassé = place perdue, proposition faite au candidat suivant dans la liste d'attente !"

Chaque matin les dossiers sont actualisés en fonction des réponses apportées par les candidats.

La phase complémentaire

La phase complémentaire de la procédure Parcoursup est ouverte **du 16 juin au 16 septembre 2021**. Elle vous permet, quelle que soit votre situation en phase principale (liste supplémentaire, refusé ou admis), de pouvoir faire 10 nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes. Celles-ci sont actualisées en continu.

À noter : il n'est pas possible de candidater vers une formation que vous avez déjà demandée en phase principale.

La CAES : Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur

Dès le 27 mai 2021 :

Le candidat justifiant de circonstances exceptionnelles du fait de son état de santé, de sa situation de handicap, de son statut de Sportif de Haut Niveau ou de chargé de famille peut demander **le réexamen de sa candidature sur une zone géographique compatible avec sa situation (et non sur une formation spécifique)** via la rubrique contact de son dossier parcoursup.

La CAES étudiera alors sa demande **pour juger si elle est recevable** et pourra lui faire une proposition d'admission dans un établissement adapté à sa situation et à son projet d'études supérieures.

À partir du 2 juillet 2021 :

Vous n'avez reçu aucune proposition d'admission.

Vous pourrez solliciter la CAES de votre académie depuis votre dossier Parcoursup. La commission étudiera votre dossier et vous aidera à trouver une formation au plus près de votre projet **en fonction des places disponibles.**

Licence hors secteur

Pour les vœux de Licence hors de votre secteur géographique (précisé en rouge sur le dossier), les demandes de dérogation sont à formuler jusqu'à mi-mai directement sur votre dossier Parcoursup.

Liste d'appel

Ensemble des candidats classés par l'établissement pour la formation concernée. Elle correspond à l'ordre dans lequel les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission. C'est une liste fixe qui ne change pas.

Liste d'attente

La place dans la liste d'attente correspond (=) à votre rang de classement dans la liste d'appel (-) le rang du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission. Par exemple, si vous êtes 5^e sur la liste d'attente, il y aura 4 candidats qui recevront avant vous une proposition d'admission.

